

16 — Frais de déplacement du personnel

Année : 2023-2024

Trimestre : 3 - 1er octobre au 31 décembre 2023

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel de la Corporation	59 898 \$

Note: Les frais de déplacement remboursés aux paramédics pour leur formation clinique conformément à la convention collective applicable sont inclus dans cette rubrique.